



## Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2023

*(basé sur les comptes schéma B)*

### Préambule

2023 fut l'année de la confirmation de la hausse des taux des Banques centrales : automne 2023, les taux de la Banque américaine atteignaient 5,50% et ceux de la Banque centrale européenne 4 % (venant respectivement de 0,25% et -0,50% en période Covid 2020-21-22). Les marchés anticipent maintenant de fortes baisses, reste à savoir quand ? Nos deux banquiers centraux sont sur le mode « pause », après avoir combattu l'inflation élevée en augmentant les taux d'intérêts, ce qui a conduit à une baisse généralisée de la demande et donc un ralentissement de l'économie. La situation économique est cependant très différente aux Etats-Unis par rapport à l'Europe : pour 2023, la croissance y fut de 2,4% pour 0,6% chez nous avec l'Allemagne en récession. Bref, la période de l'argent gratuit est révolue et la production de crédits logement est en forte baisse. Nous assistons donc à un retournement sur le marché immobilier après une décennie de forte hausse : en 2023, les prix réels des logements, c'est-à-dire les prix ajustés de l'inflation, sont en baisse. Les prix nominaux sont eux en légère hausse mais l'inflation fut de près de 10%. Les transactions sont aussi en chute libre car les propriétaires ne sont pas prêts à vendre leur logement, sachant qu'ils doivent financer leur nouvelle acquisition à des taux d'intérêts beaucoup plus élevés.

2024 devrait voir un retour à la normale de la courbe des taux actuellement inversée où sur les marchés, on emprunte à 3,70% à un an mais à 2,75 % à 10 ans. Sans parler de la volonté de la BCE de ne plus être le dernier acheteur des dettes publiques sur le marché secondaire mais de drastiquement réduire son bilan après une agressivité de croissance hors-norme pendant la période Covid.

Sur le plan des valorisations des actions, les marchés furent difficiles jusqu'à octobre, date où les banquiers centraux annoncèrent la fin du cycle de hausse et des baisses à venir en 2024, baisses toujours favorables aux valorisations d'actifs financiers. On ne peut que se réjouir de revenir dans un marché où ce sera la qualité des équipes de gestion qui l'emportera sur des données macro-économiques de marché. 2023 fut une année très difficile pour les start-ups car les levées de fonds d'argent frais furent quasi inexistantes.

Pour la maison CPH, ce fut aussi une année de transition où une nouvelle équipe de direction est en train de se mettre en place pour 2024+ afin de pérenniser le modèle de Banque locale de proximité, organisée sous forme de coopérative et avec une logique Brick&Click.



### Résultats commerciaux

L'année 2023 a vu nos encours totaux débits/crédits clientèle stagner (+ 0,6%) à 5.066 MEUR, loin de notre objectif de croissance organique de 5 % mais la campagne agressive de notre Ministre des Finances est passée par là.

La croissance de 30 MEUR d'encours clientèles est inférieure à celle de 2022 (276 MEUR) (+ 76 MEUR si l'on rajoute les Bons d'Etat : conformément à notre volonté traduite dans les objectifs commerciaux), elle est déséquilibrée et se fait grâce à l'activité crédits (+ 91 MEUR). Les dépôts, eux sont en baisse de 60 MEUR ce qui fait augmenter notre loan/deposit à 81,5 % contre 76,6 % un an plus tôt.

Les dettes clientèles ont donc baissé de 2,6 % à 2.737 MEUR (perte de 72 MEUR).

Les dettes représentées par un titre (Bons de caisse CPH) atteignent 12,8 MEUR, en hausse de 2,8 MEUR.

Le métier crédits à la consommation s'est bien repris : la production atteint 115,5 MEUR (+ 17,2 MEUR / 17 %).

L'année 2023 reste une année correcte pour le métier octroi de crédits avec des refinancements et remboursements anticipés en nette baisse dans le contexte de hausse des taux.

La production de CPH-Logement a atteint 183,2 MEUR en 2023 pour 340,9 MEUR en 2022, 298,5 MEUR en 2021, 287,4 MEUR en 2020, 300,6 MEUR en 2019, 308,6 MEUR en 2018 mais 433,1 MEUR en 2015. Cela donne une certaine perspective des niveaux de production de ces dernières années.

La production de CPH-Invest se stabilise à 90,0 MEUR en 2023 pour 97,4 MEUR en 2022, 70,7 MEUR en 2021, 60,6 MEUR en 2020, 58,45 MEUR en 2019 et 89,6 MEUR en 2016. On revient donc au niveau de 2016.

En production nette, déduction faite des remboursements anticipés et refinancements internes en forte baisse, nous atteignons en 2023 une production Logement de 174.8 Meur pour 300,9 MEUR en 2022, 147 MEUR en 2021, 146 MEUR en 2020, 162,2 MEUR en 2019, 194,2 MEUR en 2018 et 269,4 MEUR en 2017, et une production Invest de 84.9 MEUR contre 94,1 MEUR en 2022, 59,2 MEUR en 2021, 48,3 MEUR en 2020, 40,5 MEUR en 2019, 54,8 MEUR en 2018, 69,6 MEUR en 2017 et 82,1 MEUR en 2016.

Nos encours CPH Logement augmentent à 1.737 MEUR (+ 31 MEUR/ + 1,8 %) ainsi que nos encours Invest à 320,0 MEUR (+39,0 MEUR/+ 13,9 %).

A noter que depuis 2005, les indemnités de réemploi perçues sont étalées sur la période moyenne résiduelle du type de crédit et que fin 2023, nous avons un stock reporté de 0,9 MEUR (-0,5 MEUR).



Hors réassurance et dotation « exceptionnelle » de 1,0 MEUR pour la drastique restructuration d'Air Belgium, le loss ratio de notre activité crédit clientèle reste très bon à hauteur de - 0,03 % en 2023 (0,772 MEUR de dotation pour des encours hors assurance-crédit de 2.174,4 MEUR) à comparer avec +0,03 % en 2022, - 0,01 % en 2021, - 0,11% en 2020, - 0,02 % en 2019, - 0,09 % en 2018, - 0,06 % en 2017 et - 0,05 % en 2016.

Avec Air Belgium, notre loss ratio est de - 0,08%.

Nous maintenons donc de très faibles « loss ratio » et nos NPL (« Non Performing Loans ») restent très bas à 28,14 MEUR, stables à 1,22 % de nos encours clientèle.

### **Résultats financiers**

Notre pied de bilan de 3.193 MEUR a régressé de 44 MEUR (- 1,4 %).

La Banque a 21 MEUR de dettes interbancaires dans le cadre de sa gestion de trésorerie : nous sommes en déficit net de trésorerie avec 14 MEUR.

Nos produits d'intérêts augmentent à 75,5 MEUR (+ 18,8 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts sont en forte hausse à 22,9 MEUR (+ 14,6 MEUR).

La marge d'intermédiation augmente à 52,7 MEUR contre 48,5 MEUR en 2022, 45,1 MEUR en 2021, 47,5 MEUR en 2020, 49,8 MEUR en 2019, 52,0 MEUR en 2018 ; le record historique de 58,3 MEUR fut bien atteint en 2016.

Les taux de nos carnets de dépôts étaient au cours de l'année 2022 au minimum de 0,01 % + 0,10 %, taux imposé par le gouvernement. En janvier 2023, ils ont été portés à 0,20 % + 0,80 %, à 0,50% + 1,0% en septembre et à 0,60% + 1,50% au 01/01/2024.

Les revenus de titres à revenu variable, stables à 11,6 MEUR (+ 0,6 MEUR), proviennent principalement de dividendes récurrents perçus de nos investissements en SIR/immobilisations financières (8,8 MEUR + 0,71 MEUR), de notre filiale CPH-Life (2,0 MEUR + 0,15 MEUR) et 0,8 MEUR d'autre positions Equity.

Les commissions perçues sont en hausse à 4,6 MEUR (+ 0,3 MEUR) et proviennent principalement des frais d'étude de dossiers, des redevances cartes et des commissions CPH Life.

Les commissions versées sont en hausse à 4,8 MEUR (+ 0,7 MEUR) suite essentiellement à la hausse des commissions de notre assureur crédit ainsi que de l'achat de services financiers (Banksys).

Notre produit bancaire brut, en hausse, atteint 64,1 MEUR (Record historique) contre 59,7 MEUR en 2022, 52,9 MEUR en 2021, 54,0 MEUR en 2020, 55,9 MEUR en 2019, 57,8 MEUR



en 2018, 58,1 MEUR en 2017, 63,8 MEUR en 2016 (*ex record historique*) mais 33,7 MEUR en 2008.

Le solde provenant d'opérations financières s'élève à - 4,1 MEUR (perte de réévaluation) contre + 16,3 MEUR en 2022 : il s'agit principalement de l'effet de change USD (-10%).

La politique d'utilisation d'instruments financiers a été modifiée en 2015 suite à la loi bancaire : nous n'avons plus aucune activité de trading pour compte propre, seuls sont en portefeuille trading 42 MEUR d'IRS de couverture reclassifiés suite au changement de règles du régulateur.

Nous continuons à gérer un mismatch ALM global pour la Banque de maximum 3 décidé fin des années nonante et confirmé par notre Comité des risques en 2016 avec un CPR de 5 %. Pour l'année 2023, il fut de minimum 2,32, de maximum 2,54. Il s'établit à 2,41 fin 2023 pour 2,33 fin 2022.

Dans le cadre du réemploi de ses dépôts, et donc en tant qu'investisseur final « buy and hold », la Banque détient fin 2023 un portefeuille d'investissement de 591 MEUR (- 66 MEUR) mais très granulaire et diversifié dont les notionnels sont : obligations d'Etats (324 MEUR, + 19 MEUR), autres émetteurs 267 MEUR (- 74 MEUR) dont 73 MEUR de commercial papers (- 70 MEUR).

Hors autres immobilisations financières (92,9 MEUR - 38,9 MEUR), la Banque détient pour compte propre un portefeuille d'actions/fonds (159 MEUR en valeur brute + 3 MEUR) dont 106 MEUR de SIR. En valeur nette, après réductions de valeur, ce portefeuille s'élève à 118,6 MEUR en baisse de 6,9 MEUR.

Notre produit net bancaire atteint donc 60 MEUR (- 21%) contre 76,0 MEUR en 2022, 57,1 MEUR en 2021, 48,1 MEUR en 2020, 52,2 MEUR en 2019, 56,3 MEUR en 2018, 59,1 MEUR en 2017, 60,1 MEUR en 2016 mais 32,54 MEUR fin 2008.

20 MEUR ont été dotés au Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Le rendement fin 2023 de notre portefeuille obligataire à taux fixe monte à 2,13 % (+ 0,20%) pour 479 MEUR (+ 21 MEUR) contre 1,93 % pour 458 MEUR fin 2022. Le rendement de notre portefeuille à taux flottant est en hausse à 4,36 % (+ 2,04 %) pour 90,13 MEUR.

Nos fonds propres au sens large (y compris FRBG) baissent de 1,6 MEUR pour un total de 396,8 MEUR, après une croissance de 10 MEUR en 2022, 42 MEUR en 2021, 57,7 MEUR en 2020, 12,6 MEUR en 2019, 8 MEUR en 2018, 18,1 MEUR en 2017, 14,3 MEUR en 2016.

Le montant total des parts B en circulation remonte à 56,8 MEUR (+ 2,6 MEUR).

Nos frais généraux augmentent de 14,2 % à 33,0 MEUR, après une hausse de 2,7% à 28,9 MEUR en 2022.



Tout d'abord, le poste rémunération baisse de 8,9% (1,6 MEUR) à 16,9 MEUR suite au passage le 01/01/2023 au statut d'indépendant des membres du Comité de direction imposé par la Loi Bancaire.

Les autres frais administratifs augmentent donc en conséquence ainsi que la prise en charge d'une provision pour fin de carrière.

Cette reclassification représente un montant de 4,66 MEUR.

A périmètre constant, les autres frais administratifs ont été de 11,48 MEUR, en hausse de 1,1 MEUR (10,6%) entièrement suite à la hausse de notre cotisation au Fonds de Protection des Dépôts de 1,1 MEUR à 2,3 MEUR et in fine un total de 6,4 MEUR de taxes bancaires payées en 2023 !

Les activités de la filiale en assurances-vie CPH Life connaissent une croissance organique en ligne avec le business plan : bénéfice net stable de 3,2 MEUR (- 0,5 MEUR) pour 2023. Le dividende perçu en 2023 est de 2,0 MEUR et pour 2024, il sera aussi de 2 MEUR.

Comme les chiffres le prouvent, sur une longue période, la croissance des frais généraux est un sujet permanent de préoccupation de la direction et la campagne de contrôle de ces coûts fait clairement partie des objectifs chaque année : le coût des rémunérations croît avec les anticipations de l'activité pondéré des gains de productivité, l'inflation et les augmentations barémiques tandis que les autres frais administratifs sont gelés en termes réels donc ne croissent qu'avec l'inflation à périmètre constant. Nous sommes persuadés que la pérennité du modèle CPH passe par une structure de coûts parmi la plus compétitive du marché, surtout vu la conjoncture future digitalisée.

Notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 52% contre 36% en 2022 et 46 % en 2021, toujours en-dessous de l'objectif à long terme de 60 %.

Nos amortissements sont stables à 3,2 MEUR contre 3,3 MEUR un an plus tôt.

Nous avons globalement investi 2,4 MEUR en 2023, 0,9 MEUR dans la rénovation de nos bâtiments et 1,5 MEUR dans notre informatique (hardware et software). Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques et de poursuivre notre progression au niveau de la digitalisation de nos métiers.

Nous avons respectivement 14,1 MEUR et 0,01 MEUR en produits et charges exceptionnelles. Les produits exceptionnels proviennent essentiellement de la vente d'une partie de nos SIR en immobilisation financière (+ 13,6 MEUR) dans une logique de de-leverage discutée en Comité des risques.

La charge fiscale totale est de 9,7 MEUR (+ 0,6 MEUR).

Le bénéfice net est en baisse à 5,5 MEUR avant tax shelter et 6,5 MEUR après tax shelter contre 6,1 MEUR un an plus tôt.

Le dividende brut proposé à l'Assemblée sera de 4 % soit 2,3 MEUR.



Nous continuons à avoir des marges très confortables sur l'ensemble de nos ratios bancaires dont celui de solvabilité (méthode standard) à 22,63 % (contre 21,71 %) et de liquidité. Notre leverage ratio est de 11,87 % (contre 11,60 %) soit bien au-dessus du minimum de 3 %.

La Banque présente donc des ratios très solides.

En ce qui concerne le risque de prix, il est toujours très limité vu l'activité bancaire de base et le cas échéant, il est géré par le pricing de la détérioration du risque crédit des actifs de la Banque.

#### *Evènements postérieurs à l'exercice*

Néant

#### *Influence sur le développement de la société*

Néant

#### *Activités en matière de recherche et développement*

Néant.

#### *Existence de succursales*

Néant

#### *Honoraires du Commissaire*

#### *Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés*

Conformément à l'article 3:65 § 2 du Code des sociétés et des associations, le montant des honoraires du Commissaire établi par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2022 s'établit à 110.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour CPH Banque SC Agréée et 25.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour la filiale CPH Life SA. Pour l'année 2023, le Commissaire a facturé un montant de 121.029 EUR HTVA pour CPH Banque SC Agréée et de 28.350 EUR hors TVA pour CPH Life SA.

#### *Prestations exceptionnelles*

Il y a eu une prestation exceptionnelle et/ou mission particulière au sens de l'article 3:65 § 3 du Code des sociétés et des associations.

Honoraires :

- Autres missions d'attestation :

- 1.250 EUR HTVA (test de liquidité article 6 :116 du Code des sociétés et des associations) ;
- Mission de conseils fiscaux : néant.
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale : néant.
- 

### **Organisation et gouvernance d'entreprise**

La Banque CPH a toujours attaché une importance primordiale à l'intégrité et à l'éthique d'entreprise, qui conduit à la création de valeur à long terme. Le mémorandum de gouvernance de la Banque CPH se conforme aux dispositions de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ainsi qu'aux attentes prudentielles des autorités de contrôle (manuel de gouvernance du 11 octobre 2022). Ce mémorandum a été approuvé pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 12 mars 2024.

La Direction de l'activité de la Banque relève exclusivement du Comité de direction qui met en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration. Il agit sous le contrôle de ce dernier. A ce Comité de direction sont délégués l'ensemble des pouvoirs de gestion du Conseil d'administration à l'exclusion de la détermination de la politique générale et des actes réservés au Conseil d'administration par la loi bancaire du 25 avril 2014 et par le Code des sociétés et des associations. De manière générale, le Comité de direction possède dans ses attributions la gestion des activités bancaires dans le cadre de la politique générale et de la stratégie définies par le Conseil d'administration, le pouvoir exclusif de décision et de représentation de la Banque dans les relations avec le personnel, la clientèle, l'environnement économique et social et les autorités, les établissements de crédit, ainsi que les pouvoirs de décision quant à la représentation de la Banque auprès de ses filiales et auprès des sociétés dans le capital desquelles elle est intéressée.

Le Conseil d'administration se réunit trimestriellement pour examiner les comptes, décide des valeurs et de la stratégie de la Banque, du niveau de risque qu'elle accepte de prendre (« risk appetite ») et de ses politiques clés. Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de la Banque.

A cette fin, le Conseil définit et supervise notamment :

- La stratégie et les objectifs de la Banque ;
- La politique en matière de risques, y compris le niveau de tolérance aux risques au sens de l'article 57 de la loi bancaire du 25 avril 2014 ;
- L'organisation de la Banque pour la fourniture de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement ainsi que les compétences, les connaissances et l'expertise requises du personnel ;
- La politique d'intégrité.

Le Conseil d'administration évalue en particulier le bon fonctionnement des trois fonctions de contrôle indépendantes : la fonction de conformité (compliance), la fonction de gestion des risques et la fonction d'audit interne. Le Conseil d'administration est en majorité constitué d'administrateurs non exécutifs.

Le Conseil d'administration a également créé en son sein divers comités qui l'appuient dans l'exercice de ses missions de contrôle et de surveillance. Ces Comités sont soit constitués dans le respect des dispositions de la loi bancaire du 25 avril 2014, soit constitués sur base volontaire. Ils ne se substituent pas au Conseil d'administration plénier mais ont pour vocation de l'aider dans ses missions de contrôle et de surveillance des activités considérées comme « business critical ». Les membres de ces Comités disposent d'une expertise collective dans les domaines d'activité de la Banque qui relèvent de leur compétence.

Ces Comités, dont les règlements d'ordre intérieur sont approuvés par le Conseil d'administration, sont les suivants :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des risques ;
- le Comité de nomination et de rémunération.

Les membres de ces Comités spécialisés sont uniquement des administrateurs non exécutifs. Il est rappelé qu'un membre ne peut siéger dans plus de trois comités. La décision a été prise au niveau des comités restreints de n'accueillir des membres exécutifs non membres (invités) que pour les points de discussion qui les concernent au vu de leur responsabilité au sein de la Banque. De surcroît, il a été décidé que lors des réunions de ces comités, les membres de ces Comités puissent s'entretenir avec les responsables des fonctions de contrôle sans la présence des membres exécutifs et que les Présidents respectifs fassent un compte-rendu en Conseil plénier des éventuels problèmes ou de l'absence de ceux-ci.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement de l'audit et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres du Comité d'audit sont indépendants au sens de l'article 3 83 ° de la loi bancaire et disposent de compétences pointues en matière de comptabilité et d'audit. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en oeuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Il surveille et contrôle le bon fonctionnement de la seconde ligne de contrôle. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité de nomination et de rémunération est chargé de préparer les décisions concernant les rémunérations, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques et sur lesquelles le Conseil d'administration est appelé à se prononcer. Lors de la préparation de ces décisions, le Comité de nomination et de rémunération tient compte des intérêts à long terme des coopérateurs, des clients, des investisseurs et des autres parties

prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt public. Le Comité de nomination et de rémunération identifie et recommande, pour approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du Conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein de l'organe légal d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.

Dans le cadre de l'annexe II de la loi bancaire du 25 avril 2014, la politique de rémunération a été formalisée dans une note de politique disponible sur le site vitrine de la Banque. La politique actuellement en place répond aux grandes lignes directrices de la loi bancaire du 25 avril 2014 et de la directive CRD IV dans une logique « comply or explain » vu la taille et la structure simple de notre Banque. La politique de rémunération respecte également, dans une logique « comply or explain » et tenant compte du principe de proportionnalité, la circulaire BNB\_2016\_44 du 10 novembre 2016 qui transpose dans le cadre prudentiel belge les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 27 juin 2016 sur les politiques de rémunération saines (EBA/GL/2015/22). Sa dernière mise à jour date du 12 mars 2024.

#### **Rapport spécial en tant que société coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole et de ses arrêtés d'exécution**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives modifié une dernière fois par Arrêté royal du 4 mai 2016, nous confirmons que les conditions d'agrément, en particulier celles visées au § 1<sup>er</sup> 6<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> du même article sont rencontrées. Pour plus de détail, nous renvoyons au rapport détaillé annexé au présent rapport de gestion.

Nos statuts et notre fonctionnement sont en tous points conformes aux principes coopératifs visés à l'article 5 de la loi du 20 juillet 1955 portant institution du Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole. Ces statuts ont été mis en conformité avec le Code des sociétés et des associations lors de l'Assemblée d'avril 2022.

#### **Emissions d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent**

Le rapport prévu à l'article 6:108 du Code des sociétés et des associations – émissions d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent- est repris en annexe au présent rapport de gestion.

#### **Informations complémentaires**

- Les règles d'évaluation n'ont pas fait l'objet de modification en 2023.
- Conformément à l'article 62 de la loi bancaire du 25 avril 2014 et au règlement interne relatif aux fonctions extérieures des dirigeants du CPH arrêté dans le respect de cet article, il est



communiqué ci-après les fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs de la Banque (situation au 31/12/2023) :

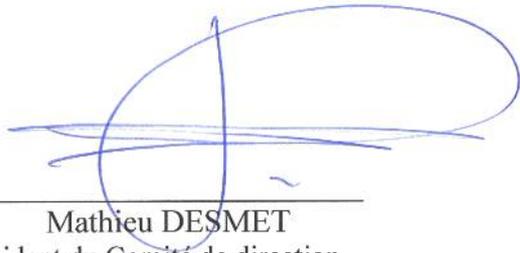
Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
BELLE Jean- Sébastien, Administrateur	INVEST MONS-BORINAGE- CENTRE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Délégué à la gestion journalière
	HOLDING FINANCIERE DU PONANT (HFDP) S.A.	Mons	Holding – Participations financières	Administrateur, Administrateur délégué
	IMBC 2020 S.A.	Mons	Financement des PME	Délégué à la gestion journalière
	IMBC CAPITAL RISQUE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Délégué à la gestion journalière
	IMBC IMMO LEASE S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur
	IMBC SPINNOVA S.A.	Mons	Financement à risque des PME	Administrateur

<b>Nom, prénom Fonction dans la Banque</b>	<b>Dénomination sociale</b>	<b>Siège social</b>	<b>Domaine d'activités</b>	<b>Fonction exercée</b>
CLOQUET Jean- Jacques, Administrateur	THOMAS PIRON HOLDING S.A.	Our-Paliseul	Immobilier	Administrateur
	WEPS SA	Gosselies	Immobilier	Administrateur
	ST HOLDING SRL	Tournai	Maison de repos	Administrateur
	DARE Leadership SRL	Nalines	Management	Administrateur
	Home Saint-Jean S.A.	Tournai	Maison de repos	Administrateur
DECLERCQ Alain, Président du Comité de direction	S.A. SOCARIS (Société de capital à risque – Objectif n° 1 – du Hainaut Occidental)	Ath	Capital à risque	Administrateur
	S.A. WAPINVEST (Société de développement et de participation de la Wallonie Picarde)	Tournai	Investissements	Vice-Président du Conseil d'administration- Administrateur
	S.A. HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	Tournai	Investissements	Administrateur
	WALLONIE-PICARDE – CAPITAL A RISQUE – WAPICARIS S.A.	Tournai	Investissements	Administrateur
	WAPI 2020 S.A.	Ath	Investissements	Administrateur
	DECLERCQ S.A.	Chièvres	Gestion du patrimoine	Président du Conseil d'administration – Administrateur délégué
	MANDATS ET PARTICIPATIONS S.A.	Tournai	Entreprise de services auxiliaires	Président du Conseil d'administration

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
DESMET Mathieu, Membre du Comité de direction	MANDATS ET PARTICIPATIONS S.A.	Tournai	Entreprise de services auxiliaires	Administrateur
FRANCOIS Luc, Membre du Comité de direction	MANDATS ET PARTICIPATIONS S.A.	Tournai	Entreprise de services auxiliaires	Administrateur délégué
GILLET Roland, Administrateur - Président du Conseil d'administration	CAPITAL AT WORK FOYER GROUP S.A.	Leudelage	Gestion de fortune	Administrateur
	ROLAND GILLET CONSULT SRL	La Roche-en- Ardenne	Management	Gérant statutaire
LIEBIN Bernard, Administrateur	BRASSERIE ST-FEULLIEN S.A.	Le Roeulx	Brasserie artisanale	Administrateur
	LES CONSEILS DU LAC S.A.	Beaumont	Consultance	Administrateur
MARTIN Jean-Luc, Administrateur	BIOPTIS S.A.	Vielsalm	Biotechnologies	Administrateur
	REVATIS S.A.	Liège	Biotechnologies	Administrateur
	MUTUALITE SOLIDARIS WALLONIE (SOLIDARIS)	Saint-Servais	Mutualité	Administrateur
	PONT TIERS (filiale COF) SCES	Amay	SC agréée comme entreprise sociale	Administrateur
	Action Sociale Michaël Vieuxtemps (filiale COF) SCES	Amay	SC agréée comme entreprise sociale	Administrateur
	SOLIDARIS Coopérative S.C.	Liège	Société immobilière	Administrateur
	JLM Consult Soc. Comm. simple	Tihange	Services administratifs de bureau	Administrateur - gérant

<b>Nom, prénom Fonction dans la Banque</b>	<b>Dénomination sociale</b>	<b>Siège social</b>	<b>Domaine d'activités</b>	<b>Fonction exercée</b>
PETITJEAN Mikael, Administrateur	UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN (UCLouvain) – PM de droit privé, Fond. Util. Publ.	Ottignies- Louvain-la- Neuve	Université	Professeur
	WATERLOO ASSET MANAGEMENT S.A.	Waterloo	Société de gestion patrimoine (gestion discrétionnaire et conseiller en investissement)	Consultant
	SENTOMETRICS B.V.	Brussel		Administrateur
RION Pierre, Vice-Président du Conseil d'administration	AGENCE DU NUMERIQUE SA Publique	Namur	Action numérique gouvernementale wallonne	Administrateur
	LN24 S.A.	Evere	Chaîne de télévision	Administrateur
	CERHUM S.A.	Liège	Medical Technology	Administrateur – Vice-président du Conseil d'administration
	WE – Wallonie Entreprendre SA.	Liège	Société publique de participation	Président du Conseil d'administration – Administrateur
	DIGIT'EAUX SC	Verviers	Services informatiques	Administrateur
	THE POD SRL	Louvain-la- Neuve	Incubateur	Administrateur
	ACCES DIRECT S.A.	Gembloux	Société de Management	Administrateur délégué

Nom, prénom Fonction dans la Banque	Dénomination sociale	Siège social	Domaine d'activités	Fonction exercée
PETIT François	RELIOR SRL	Tournai	Reliure	Administrateur



---

Mathieu DESMET  
Président du Comité de direction



---

Roland GILLET  
Président du Conseil d'administration